



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance des
acteurs de l'offre de soins
Bureau qualité et sécurité des soins

Dgos-pf2@sante.gouv.fr

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé
à
Mesdames et Messieurs les directeurs
généraux des agences régionales de santé
(pour diffusion)

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement de santé, les présidents de
commission ou de conférence médicales
d'établissement (pour attribution)

Les responsables des centres de coordination de
lutte contre les infections nosocomiales, pour
attribution

Les responsables des observatoires des
médicaments et dispositifs médicaux et des
innovations thérapeutiques, pour attribution

INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2012/93 du 10 février 2012 relative à la participation des établissements de santé à l'enquête nationale de prévalence des infections nosocomiales 2012, et informant des grandes actions programmées en 2012 sur la sécurité des soins

NOR : ETSH1206250J

Classement thématique : Etablissements de santé -organisation

Validée par le CNP, le 10 février 2012 - Visa CNP 2012- 37

Résumé : La présente instruction a pour objet d'informer les établissements et professionnels de santé sur le calendrier 2012 des principales actions en matière de sécurité des soins, dont l'enquête nationale de prévalence des infections nosocomiales 2012

Mots clés : établissements de santé, infections nosocomiales, surveillance, prévention erreurs médicamenteuses, indicateurs de qualité et sécurité des soins à diffusion publique, sécurité des patients, communication, usagers

Textes de références

- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Articles L. 6111-2, L. 6144-1 et L. 6161-2 du code de la santé publique ;
- Articles R. 6111-1 à R. 6111-11 du code de la santé publique modifiés par décret n°2010-1029 du 30 août 2010 et décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 ;
- Circulaire n°DGOS/PF2/2011/416 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé
- Arrêté du 06 janvier 2012 fixant les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Diffusion : les établissements de santé doivent être destinataires de cette instruction par l'intermédiaire des ARS, selon le dispositif existant au niveau régional.

Le domaine de la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé a récemment fait l'objet d'importantes évolutions afin d'investir la communauté médicale d'un rôle pilote, de garantir une coordination entre tous les acteurs du domaine et pour promouvoir des procédures organisationnelles spécifiques, telle que celle sur le management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse. De premières mesures d'accompagnement ont été déployées, à travers des formations, la livraison de guides ad hoc, et aussi à travers une communication institutionnelle renforcée à l'égard de l'ensemble des acteurs de la santé, professionnels et usagers.

La direction générale de l'offre de soins poursuivra ce travail en 2012, en lien avec tous ses partenaires. La présente instruction a pour objet d'engager les établissements de santé dans la réalisation de l'enquête de prévalence des infections nosocomiales 2012 et de les informer sur les grands projets et actions de l'année 2012 en matière de sécurité des soins.

1. Participation à l'Enquête Nationale de Prévalence (ENP) des infections nosocomiales 2012

Les établissements de santé sont invités à s'engager dans la quatrième *Enquête Nationale de Prévalence des infections nosocomiales*, organisée par l'Institut de veille sanitaire, qui se déroulera entre le 14 mai et le 28 juin 2012.

Il est à noter que cette enquête aura une dimension européenne et permettra de comparer les taux de prévalence des différents pays participants.

2. Organisation nationale de la Journée Mains Propres cette année en novembre 2012, pendant la deuxième édition de la Semaine de la sécurité des patients.

Compte tenu du déploiement en mai de l'*Enquête Nationale de Prévalence*, et de la « période de réserve » qu'imposent les échéances électorales, la *Journée Mains Propres* sera organisée, au plan national, en novembre 2012, c'est-à-dire durant la deuxième édition de la *Semaine de la sécurité des patients*.

Les établissements de santé qui le souhaitent pourront néanmoins participer à la campagne mondiale organisée par l'Organisation mondiale de la santé, proposée les 5 et 7 mai (au choix de chaque structure) avec, cette année, un plan d'actions et des outils web dédiés mis en ligne par l'OMS.

3. Autres grandes actions à venir en matière de sécurité des soins

- L'évolution des indicateurs du tableau de bord de la lutte contre les infections nosocomiales se poursuit avec les indicateurs dits de « 2^{ème} génération », globalement plus exigeants et spécifiques pour la chirurgie et les bactéries multi-résistantes ; la liste de ces indicateurs a été publiée dans l'arrêté cité en référence.

Les simulations des résultats de ces nouveaux indicateurs seront disponibles, pour les établissements de santé, au cours du premier trimestre 2012.

Le site *Platines* sera mis à jour en novembre 2012 avec les résultats 2011 de l'ensemble des indicateurs de qualité et de sécurité des soins mentionnés dans l'arrêté précité.

- L'accompagnement national pour la prévention des erreurs médicamenteuses va se poursuivre avec la parution d'une circulaire et d'un guide d'accompagnement relatifs à l'arrêté du 6 avril 2011 sur le management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé. Un programme national d'inspection est initié sur ce thème à partir de 2012 ;

- La mise en place de la nouvelle gouvernance en matière de gestion des risques associés aux soins (décret 2010-1408 du 10 novembre 2010 et circulaire n° 2011-16 du 18 novembre 2011) va s'accompagner du guide de la HAS « *Mettre en œuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé : des concepts à la pratique* » ;
- Un *programme national de sécurité des patients* (DGOS-DGS) sera diffusé à la fin de l'année 2012 pour orienter les actions à venir.

Les agences régionales de santé, en lien avec les CCLIN et leurs antennes, ainsi que les OMEDIT accompagneront ces actions pour lesquelles des informations complémentaires vous parviendront au fur et à mesure. Enfin, la DGOS poursuivra ses interventions thématiques à l'invitation des régions (1/3 des régions rencontrées en 2011) dans le respect des dispositions limitant la communication institutionnelle en période pré-électorale.

La présente instruction vise à rendre plus visibles les principales orientations et initiatives de la DGOS en matière de qualité des soins et de sécurité des patients, ainsi qu'à informer l'ensemble des professionnels concernés sur le calendrier à court terme.

Pour le ministre et par délégation

signé

Félix FAUCON
Chef de service

Adjoint à la directrice générale
de l'offre de soins